



# Label Produit Biosourcé

Avec le soutien de  
la



**Wallonie**

## Demande de labellisation – Wallonie

Dossier à remplir et à envoyer au Cluster Eco-construction

Dossier à renvoyer à :



**CLUSTER  
ECO  
CONSTRUCTION**

Rue Eugène Thibaut 1C 5000 Namur  
Ou par mail à : [pc@ecoconstruction.be](mailto:pc@ecoconstruction.be)

Pour toute question, contacter :  
Patrice Clément  
Chargé de mission  
+32 81 810 314

## 1 Informations sur le demandeur :

Nom faisant l'objet d'un dépôt de marque : OUI/NON

Raison sociale :

Adresse siège social :

Adresses du/des lieux de production :

Description du produit (usages, caractéristiques, dimensions, gammes) :

Nature de la/des matière(s) première(s) biosourcés constituant le produit (chanvre, lin, paille, bois...) :

Quantité de biosourcé déclarée :

% massique :

% volumique (facultatif) :

Origines de la/des matière(s) première(s) biosourcés constituant le produit :

(Régions ou pays)

Souhaitez-vous apporter le marquage complémentaire « filière wallonne » sur ce produit ? OUI / NON

Si oui quantité de biosourcé d'origine wallonne dans vos produits en % sur masse total :

Lieux de fabrications :

Autres composants (non biosourcés) :

Volumes de produit commercialisés (ou prévisionnels) :

Réseaux de distributions (direct, magasin spécialisé...) :

## 2 Autres informations sur le produit :

### Informations environnementales :

Le produit possède-t-il une B-EPD /EPD : OUI/NON

(Si oui fournir le document avec le dossier de demande ou un lien vers le document)

Nous vous rappelons que la procédure de labellisation implique les étapes et éléments suivants :

Etapes	Délais ou date	Qui
<b>1</b> Transmission du dossier de candidature complet <ul style="list-style-type: none"><li>Le présent dossier complété</li><li>Le référentiel paraphé et signé</li><li>Le chèque d'acompte de 50% des frais annuels de labellisation</li></ul>	Année n	Demandeur
<b>2</b> Examen du dossier de demande par le comité de marque et audit de départ.	3 mois	Cluster et auditeur
<b>3</b> Acceptation ou rejet du dossier par le comité de marque		Cluster
<b>4</b> Si refus : envoi d'un courrier motivant le refus.		Cluster
<b>4bis</b> Si acceptation : envoi d'une lettre de labellisation, des éléments graphiques, du N° d'agrément et de la facture 50% restant des frais annuels de labellisation.		Cluster
<b>5</b> Audit de vérification, envoi du rapport d'audit et paiement des frais annuel de labellisation	Début d'année n+1	Demandeur et auditeur
<b>6</b> Envoi d'une lettre acceptation (ou refus) du maintien du label		Cluster
<b>8</b> Idem étape 5 et 6	Début d'année n+2	

Je soussigné \_\_\_\_\_ atteste avoir pris connaissance des différentes étapes de la procédure de labellisation.

Date :

Signature :